



HAL
open science

La fermeture des paysages dans le Massif central : regards d'habitants sur une question d'experts

Philippe Deuffic

► **To cite this version:**

Philippe Deuffic. La fermeture des paysages dans le Massif central : regards d'habitants sur une question d'experts. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, 2005, 75, pp.75-96. hal-01201099

HAL Id: hal-01201099

<https://hal.science/hal-01201099>

Submitted on 17 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fermeture des paysages
dans le Massif central :
regards d'habitants sur
une question d'experts

Philippe DEUFFIC

Philippe DEUFFIC*

*Landscape closure in the Massif central (France): Inhabitants' views
on a scientific issue*

Summary – Following the withdrawal of agriculture on the most productive areas, a significant share of agricultural land was naturally afforested during the last three decades. Consequently, the rural landscapes of uplands have dramatically changed. This phenomenon has been qualified as “landscape closure” by some rural stakeholders. After a brief evocation of the emergence of this issue on the national institutional scene, we will see how the inhabitants of the *causse* of Sauveterre (Lozère) daily live with these landscape dynamics. For agricultural and environmental institutions, the issue at stake regarding “landscape closure” is biodiversity, while inhabitants consider this question very differently. If they identify the scrub encroachment, they are also very attentive with the clearing which affect large surface of pastures since the installation of the agri-environmental programmes. However these are very concerned with clearings. They are not only synonymous with a “reopening of the landscapes” but they also constitute an opportunity to redefine the rights of rural space users.

Key-words: spatial dynamics, land use, landscape, perception, social representation

La fermeture des paysages dans le Massif central : regards d'habitants
sur une question d'experts

Résumé – Suite au repli de l'agriculture sur les zones les plus productives, de nombreuses terres agricoles se sont boisées naturellement au cours des trois dernières décennies. Les paysages ruraux des zones de moyenne montagne ont changé à tel point que certains acteurs du monde rural parlent de « fermeture du paysage ». Après une évocation rapide de l'émergence de cette thématique sur la scène institutionnelle nationale et locale, nous verrons comment les habitants du *causse* de Sauveterre (Lozère) perçoivent au quotidien ces dynamiques paysagères. En effet, si les institutions agricoles et environnementales font de la question de la fermeture des paysages un enjeu en termes de biodiversité notamment, les habitants traduisent cette problématique en d'autres termes. Pour eux, l'embroussaillage des anciennes terres de parcours reflètent avant tout une recomposition profonde des liens sociaux. Ils sont aussi très attentifs aux défrichements qui ne signifient pas seulement une « réouverture des paysages », mais s'avèrent être aussi une occasion de redéfinir les droits des différents usagers de l'espace.

Mots-clés : dynamique spatiale, friche, paysage, perception, représentation sociale

* Cemagref, unité de recherche Agriculture et dynamique de l'espace rural, 50 avenue de Verdun, 33612 Cestas
e-mail: philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr

LA modernisation de l'agriculture française dans les années 1960 a profondément transformé les paysages ruraux. Depuis, la plupart des régions françaises de moyenne montagne connaissent une forte déprise agricole et une extension forestière importante (Dérioz, 1994; Ceramac, 2000). Même si des dispositifs comme les mesures agri-environnementales tentent d'en pallier les impacts, paysages notamment, ces tendances de fond sont difficiles à inverser. De nombreuses administrations et acteurs professionnels en charge des questions agricoles, forestières ou environnementales, s'inquiètent des conséquences paysagères de ces processus qu'ils désignent communément sous le terme de « fermeture des paysages » (le Floch et Devanne, 2003).

Au-delà des acteurs institutionnels, on peut se demander si ces changements affectent ceux qui regardent et ceux qui façonnent ces paysages au quotidien. Pour cela, il paraît pertinent de cerner les représentations spatiales des habitants et leurs éventuelles attentes en matière de paysage et de voir si leurs perceptions des phénomènes d'enfrichement et de boisement recourent ou non celles des scientifiques, des techniciens et autres experts. En effet, rien n'est définitif dans la connaissance de la « demande sociale » en matière de paysage, surtout si celle-ci est envisagée, dans une première approximation, comme l'intérêt que les populations portent à ces questions (Luginbühl, 2001).

Pour étudier ces concordances ou divergences de vue, nous verrons comment les habitants du causse de Sauveterre, dans le sud du Massif central, perçoivent ces dynamiques de végétation¹. Cette zone géographique connaît en effet une telle extension des espaces boisés que les acteurs institutionnels locaux parlent de « paysages qui se ferment ». Dans un premier temps, nous dresserons un bref historique sur l'introduction de cette thématique de la « fermeture du paysage » en France dans les années 1970 et sur son appropriation par les acteurs institutionnels locaux de la région des Grands Causses dans les années 1980. Puis, nous verrons si cette thématique est reprise par les habitants du causse de Sauveterre ou si d'autres dynamiques spatiales sont plus pertinentes à leurs yeux. Nous distinguerons enfin si ces appréciations relèvent uniquement d'une différence dans les termes mobilisés ou si elles révèlent d'autres enjeux qui ont trait notamment à l'appropriation de l'espace par certains usagers au détriment d'autres ayants droit.

¹ Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Politiques publiques et paysages », lancé par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 1999. Le projet, auquel nous participons, est coordonné par R. Lifran de l'INRA-ESR de Montpellier, en partenariat avec le Cemagref de Bordeaux et de Clermont-Ferrand et le CIRAD-Tera. Il vise à étudier les effets des politiques publiques sur les dynamiques paysagères dans le sud du Massif central et comporte trois volets : l'analyse diachronique des dynamiques de végétation, l'étude des représentations sociales du paysage et la coordination des politiques publiques.

La « fermeture des paysages », une notion d'experts

Une hypothèse d'experts pour des territoires agricoles en déprise

Deux politiques sectorielles majeures sont à l'origine des changements d'occupation du sol à l'œuvre dans la plupart des régions françaises à partir des années 1950. D'une part, la loi d'orientation agricole de 1962, tout en modernisant l'agriculture, provoque un redéploiement et une intensification des activités agricoles sur les espaces les plus productifs. Les terres les moins rentables sont abandonnées ou boisées. D'autre part, en visant à combler le déficit de la filière bois, les lois d'orientation forestière de 1946 et 1963 favorisent l'extension des espaces forestiers. Des « régions prioritaires au boisement » sont définies et font l'objet de reboisements importants. De fait, entre 1950 et 2000, la superficie agricole utilisée diminue de 34 à 29 millions d'hectares quand la forêt progresse de 11 à 15 millions d'hectares (Agreste, 2001).

Dès le milieu des années 60, diverses instances scientifiques et techniques s'interrogent sur les conséquences de ces changements. Outre la dimension physique de ce phénomène, elles s'inquiètent des conséquences sociales de ces transformations qui se traduisent par la disparition de la société paysanne traditionnelle et par la désertification des campagnes. Selon le Floch et Devanne (2003), de nombreuses études véhiculent à cette période l'idée d'une « France coupée en deux », de zones « marginalisées » ou « dévitalisées », d'une « fin des paysans », d'une « mort des campagnes ». Mais il faut attendre l'apparition de la notion de paysage dans la sphère politique, au début des années 1970, pour que la question de l'impact paysager des politiques de modernisation agricole émerge, notamment sous la forme de la problématique de fermeture des paysages. Cette expression apparaît en tant que telle au cours des années 1976-77 dans deux études sur le paysage. La première est menée par un paysagiste, J. Sgard, et des agronomes de l'INRA et de l'ENSSAA, qui travaillent dans le cadre du schéma d'orientation et d'aménagement du massif vosgien. Cette recherche, réalisée avec le concours du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, part du constat que « *la régression de l'agriculture provoque une transformation profonde des paysages. Cette transformation, souvent considérée comme une dégradation ou au moins recelant un danger de dégradation, a suscité l'expression d'une demande sociale de conservation des paysages* ». Au nombre de ces dégradations, est désigné en premier lieu « l'enfrichement de plus en plus important des communaux » et des pelouses d'altitude. Concernant les boisements artificiels, l'étude insiste sur leur caractère « anarchique » et l'aspect « décousu du paysage » qui en résulte. Il est aussi sous-entendu que les espaces boisés provoquent la disparition des vues entre hameaux et une « fermeture complète du paysage ». Cette expression résume l'idée que la progression, naturelle ou artificielle, des ligneux fait disparaître des agrosystèmes remarquables (les pelouses) et des vues sur l'espace (des paysages) au profit de la friche et de boisements qui s'avèrent autant de dégradations à l'encontre du paysage. La même année, Fischesser *et al.* (1977) expriment des idées similaires dans une étude sur les paysages de montagne des Alpes. Dans les deux cas, l'institutionnalisation en problème public des questions de développement local, d'environnement et de paysage, au début des années 1970,

donne un écho particulier à la thématique de la « fermeture du paysage » qui ne se dément pas lors des deux décennies suivantes.

Dans les années 1980, les perspectives pessimistes en matière de renouvellement des exploitants agricoles et la politique de gel des terres se diffusent largement dans l'opinion publique *via* des ouvrages de vulgarisation tels que « La France en friche » de Fottorino (1989). Des prévisions alarmistes font état de cinq millions d'hectares susceptibles de se transformer en friche, ce qui affecterait non seulement les paysages, mais aussi la biodiversité des écosystèmes associés. Face à ces discours catastrophistes, les politiques agricoles et forestières commencent à s'infléchir; il ne devient plus si urgent de boiser les « régions prioritaires au boisement »; les mesures agri-environnementales (MAE) mises en œuvre en France à partir de 1989 proposent des dispositifs pour lutter contre l'embroussaillage; des programmes de recherches interdisciplinaires, tel le Piren/CNRS, se mettent en place pour étudier, entre autres, les effets environnementaux et sociaux de ce phénomène. Selon le Floch et Devanne (2003), la période 1985-1995 correspond à l'apogée de la « carrière » institutionnelle de la notion de fermeture des paysages, avant que les débats ne s'apaisent et que la notion s'impose d'elle-même dans la sphère publique sans être vraiment rediscutée. Depuis, cette idée de « fermeture des paysages » influe fortement sur les milieux institutionnels et professionnels agricoles. Larrère (1996) constate ainsi que « *le discours de la désertification marque les regards des ruraux sur tout lieu qui s'enfriche (...), point de vue largement partagé par les collectivités locales* ». Luginbühl (1999) relève également l'influence de ces discours auprès de divers groupes sociaux pour qui l'enfrichement représente « *l'isolement, le début de l'encercllement par la forêt qui isole du monde extérieur, qui cache et asphyxie celui qui vit là aux yeux de la société (...). La France en friches ! C'était aussi la mort des paysans et des paysages. Ainsi est apparue une nouvelle forme de dégradation du paysage, « sa fermeture* ». Bien que ces auteurs relativisent les conséquences paysagères de l'enfrichement et évoquent leur acceptation possible par les acteurs locaux, cette problématique alimente toujours les débats au sein des collectivités territoriales et des institutions en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement.

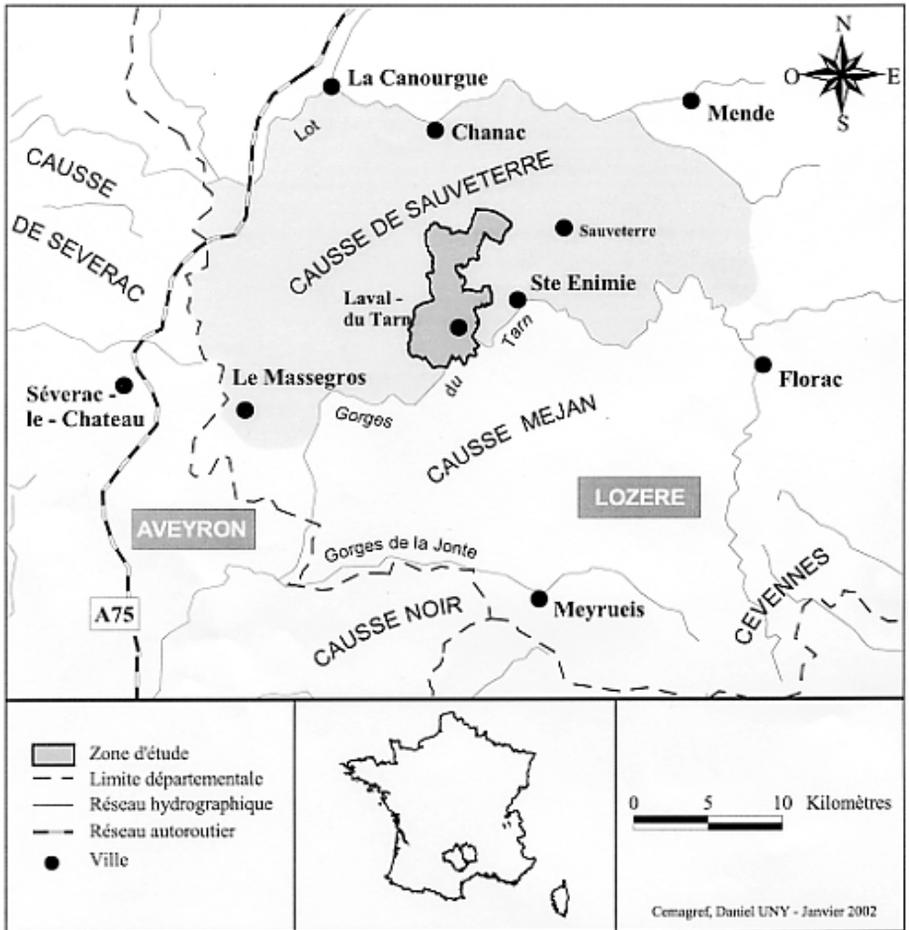
Enjeux écologiques et paysagers sur les Grands Causses

La région des Grands Causses (fig. 1) n'a pas échappé à ces débats sur la fermeture des paysages. Dès 1973, une étude d'aménagement rural attire l'attention des pouvoirs publics sur le risque de voir se créer un désert français en Lozère, notamment suite aux nombreux départs en retraite dans les petites et moyennes exploitations (Chassagny *et al.*, 2003). La notion de fermeture des paysages apparaît en tant que telle au cours des années 1980. Les termes de la problématique sont d'abord orientés vers la recherche d'une meilleure gestion écologique des milieux. Lancé en 1981, le programme de recherche Piren/CNRS² ne pose jamais explicitement la notion de pelouse, pas plus que celle de paysage ouvert ou fermé (Friedberg *et al.*, 2000). Mais d'autres sphères, environnementales notamment, mettent ces notions en avant. Selon

² Piren/CNRS, « Observatoire du changement écologique, économique et social Causses/Cévennes », 1981-1989

Lepart *et al.* (2000), le président du Parc national des Cévennes (PNC) déclarait en 1975 que « de vastes espaces dégagés devaient être maintenus, dans l'intérêt des activités pastorales et pour maintenir la grandeur des paysages ». Pour Friedberg *et al.* (2000), « c'est avec la création de l'observatoire Méjan et la deuxième vague des recherches CNRS que s'introduit un concept qui renvoie explicitement aux notions de pelouses et de paysages ouverts, à savoir celui d'embroussaillage ». Des programmes de recherche et d'action se mettent alors en place, à partir des années 1985-1990. La sphère scientifique étudie la réhabilitation des pelouses sèches du causse Méjan; le PNC accentue la protection des espèces rares et d'intérêt patrimonial.

Figure 1. Le causse de Sauveterre



Les institutions agricoles mettent en place, à partir de 1989, des itinéraires techniques simples pour lutter contre la déprise agricole dans le cadre des dispositifs agri-environnementaux (Lifran, 2003). Le volet d'application du programme Life-Nature et le cahier des charges des MAE affichent clairement l'idée d'une « fermeture du paysage » contre laquelle il convient d'agir. Il est fait allusion aux

« espaces ouverts comme identité des paysages caussenards », au « degré d'ouverture des pelouses », à des « barrières visuelles », à la « fermeture des parcours » et à une « réouverture des espaces forestiers ». Mais la sauvegarde des paysages step-piques dépend du maintien des activités pastorales. Les souscriptions aux MAE sont fortement conseillées par les techniciens de la chambre d'agriculture ; elles sont faites dans l'idée de maintenir les exploitations avec des surfaces pâturables de bonne qualité et de fournir des services environnementaux, aspects dont les agriculteurs sont peut-être moins convaincus (Chassagny *et al.*, 2003).

Comme dans d'autres régions françaises, cette problématique de « fermeture des paysages » est construite sur trois postulats : la fermeture du paysage se traduit par une modification de la perception visuelle d'une portion d'espace par la restriction du champ visuel. Cette modification de la perception est liée à la progression naturelle ou artificielle des ligneux sur des espaces abandonnés par l'agriculture. Enfin, la « fermeture » remet en cause les représentations paysagères collectives des espaces concernés.

Explorer la pertinence et l'éventuelle appropriation de la question de la fermeture des paysages par les habitants du causse de Sauveterre nous semble nécessaire, car on ne connaît ni les raisons qui motiveraient l'appropriation de cette question, ni son champ de référence (domaine de l'écologie ou du paysage). Bien qu'introduite et relayée par différents acteurs institutionnels, nous faisons l'hypothèse que cette question ne fait pas forcément sens pour les habitants des espaces étudiés. S'ils perçoivent une progression des ligneux, ils ne la qualifient pas de « fermeture du paysage » et voient cela comme une profonde transformation du contexte socio-économique local. Nos questions de recherche s'attachent donc à voir quelles évolutions des espaces agricoles et boisés sont identifiées par les habitants et quelles appréciations ils portent sur ces changements.

Hypothèse de recherche, méthodes et terrain d'étude

Pour réaliser cette étude, nous avons adopté une démarche de sociologie de la connaissance, développée par Berger et Luckmann (1986), en privilégiant la perspective théorique de la phénoménologie proposée par Schutz (1987). Elle est fondée sur « *l'idée qu'il n'y a pas de réalité objective – a priori –, mais que la réalité est une construction sociale* » (Berger et Luckmann, 1986). Selon Berque (1995), cette posture théorique vaut aussi pour le paysage qui procède d'une construction mentale socialement cadrée qu'il désigne sous le terme de « médiation ». Dans cette démarche qualitative basée sur des entretiens approfondis, il s'agit de comprendre l'univers signifiant de l'acteur, les « objets de pensée » qui font sens pour lui et qui animent sa réalité quotidienne. Ainsi, les notions de « paysage » et de « fermeture du paysage » ne sont pas introduites d'emblée par l'enquêteur, car elles peuvent se révéler peu pertinentes pour la personne interrogée et nécessiter d'être construites au fil du discours. En outre, elles sont souvent ressenties comme des notions citadines, ce qui peut conduire à des réactions de blocage ou à l'expression d'un discours convenu ne traduisant que très partiellement les opinions réelles de la personne enquêtée (Lenclud, 1995). Le guide d'entretien ne fait donc que suggérer des thèmes à aborder : les pratiques spatiales de l'enquêté et la nature de ses relations

(fonctionnelle, sensible...) à l'espace, les changements identifiés et les appréciations associées à ces évolutions...

Les acteurs enquêtés sont choisis en fonction de leurs activités de gestion de l'espace. Ils se répartissent entre un groupe de gestionnaires directs (agriculteurs et propriétaires forestiers) et un groupe de non-gestionnaires (usagers de l'espace comme les chasseurs, les cueilleurs, les promeneurs). Vingt entretiens de ce type ont été réalisés auprès de 26 résidents permanents ; sept de ces résidents ne sont pas originaires du causse. Ces entretiens ont pour objet non pas de quantifier, mais d'identifier la plus grande diversité possible de discours sur ce phénomène de fermeture du paysage, en respectant la logique et l'univers de référence des acteurs enquêtés et de saisir l'argumentation qui sous-tend leurs propos. La méthode a ses limites, dans la mesure où l'individu pose, consciemment ou non, de nombreux filtres perceptifs, culturels, linguistiques entre sa perception première de l'espace et le témoignage au chercheur. On rejoint ici la conception de Giddens (1987) pour qui l'appropriation des lieux relève pour une part non négligeable de la conscience pratique, appropriation ni formellement verbalisée, ni même parfois produite par la réflexion.

Lors des analyses de discours, deux modes opératoires sont mis en œuvre afin de voir si la « fermeture des paysages » est une notion pertinente ou non pour les habitants :

- Une recherche directe des mots « fermeture » et « paysage » mentionnés de manière explicite par les enquêtés.
- Une recherche indirecte à partir des critères habituellement énoncés dans la littérature scientifique et technique et implicitement compris dans les discours des enquêtés (allusion à la progression naturelle ou artificielle des ligneux, à la restriction du champ visuel, remise en cause de la valeur identitaire du paysage concernée par ce phénomène...).

Le choix du site d'étude s'est porté sur la commune de Laval-du-Tarn qui a une superficie de 3 680 hectares et compte 109 habitants. L'échelle de la commune est pertinente, car elle permet de rapporter les témoignages à des éléments concrets de l'espace situés dans une enveloppe territoriale restreinte. De plus, cette commune est à la fois dans une situation de « fermeture avérée », car elle est en partie localisée sur le « causse boisé » (photo 1), et dans une situation de « fermeture potentielle » car située à proximité du « causse nu » (photo 2). Un double processus de fermeture du « causse boisé » et de progression du front forestier sur le « causse nu » opère donc sur ce secteur. Ces deux phénomènes s'effectuent par essaimage des résineux et un embroussaillage par le buis difficile à éradiquer une fois installé (Lifran, 2003). L'intensification des modes de production a eu des conséquences spatiales fortes puisque la surface agricole utilisée est passée de 2 080 à 1 560 hectares entre 1970 et 1988. Six des douze agriculteurs de la commune élèvent des brebis laitières pour les sociétés fromagères de Roquefort, cinq autres sont spécialisés dans la production de viande ovine et le dernier en élevage bovin. Avec un taux de boisement de 56 % (données issues de l'inventaire réalisé en 1992 par l'IFN), il s'agit de l'une des communes les plus boisées du causse. Les pins sylvestres occupent une place prépondérante (77 % du volume de bois total sur pied)

et ne cessent d'essaimer. Les autres résineux ont été introduits artificiellement ; il s'agit essentiellement du pin noir d'Autriche qui représente 13 % du volume de bois sur pied. 92 % des espaces boisés sont privés.

Photo 1. La partie occidentale boisée du causse de Sauveterre (Photo Ph. Deuffic)



Photo 2. La partie orientale nue du causse de Sauveterre (Photo Ph. Deuffic)



La fermeture des paysages, un terme inusité par les habitants

Les différentes dimensions du terme « paysage »

Brièvement employé par l'enquêteur pour amorcer la discussion sur l'évolution du territoire, le terme « paysage » a été mobilisé de diverses manières par les enquêtés.

Les personnes qui n'ont jamais utilisé le terme « paysage » sont pour la plupart originaires du causse. Ce sont souvent des agriculteurs en activité ou à la retraite et d'une moyenne d'âge plus élevée (54 ans) que la moyenne de l'ensemble des enquêtés (50 ans). Faire abstraction du mot « paysage » ne signifie pas qu'ils ne portent pas un

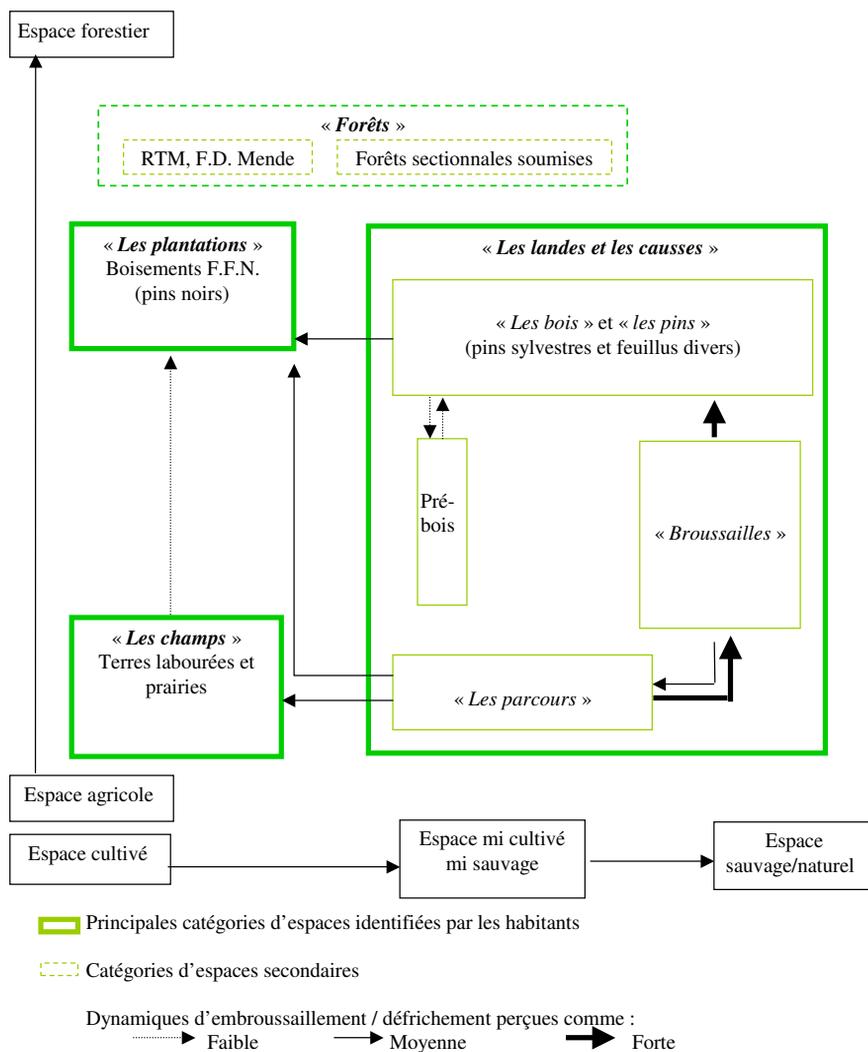
regard sur l'espace ou que l'espace n'a qu'une signification utilitaire et marchande. Ils ne songent simplement pas à opérer un processus de distanciation par rapport à l'espace et encore moins de mise en cadre du paysage. Pourtant, tous portent des jugements sur l'espace, y compris en termes esthétique et sensible : c'est tel champ qui « se fourre » et « n'est plus propre », une parcelle dont les arbres sont rasés devient « laide », une partie du causse qualifiée de « désert » ou « d'écrin de verdure »... En fait, l'appréciation esthétique de l'espace par ces personnes n'est pas explicitée et instaurée en tant que catégorie de pensée labellisée « paysage ». Comme le constate Lenclud (1995), les schèmes conceptuels qui guident leur regard ne produisent pas le déclic mental qui transforme instantanément un lieu en paysage.

Les dix personnes qui utilisent le terme « paysage » de manière explicite ne se distinguent pas par leur origine géographique, puisque la moitié est originaire du causse et l'autre moitié néo-résidente. En revanche, leur moyenne d'âge est nettement plus faible (44 ans) que celle du groupe précédent. Ils manipulent assez facilement le terme de « paysage » – de 7 à 32 citations par enquête – et lui affectent préférentiellement l'un ou l'autre des attributs suivants :

– Le paysage, un espace perçu par ses caractéristiques physiques : cette description est surtout le fait d'enquêtés néo-résidents et d'un niveau scolaire supérieur. Ils détaillent de manière analytique les caractéristiques géomorphologiques et biophysiques du causse telles que les grandes formes du relief (les « plateaux », les « côtes », les « gorges », les « travers ») et les formations végétales associées (« les champs », « les landes », « les bois ») (fig. 2). Ces descriptions mêlent des observations de terrain et des données glanées dans des ouvrages sur le causse. Ces descriptions comparatives permettent aux enquêtés de différencier leur espace de vie – le causse de Sauveterre – des grands ensembles paysagers environnants comme les Cévennes, l'Aubrac, le Mont Lozère, voire la Margeride.

– Le paysage, reflet de l'activité humaine : la plupart des enquêtés voient dans l'étendue d'espace qu'ils érigent en paysage la volonté de plusieurs générations d'habitants d'aménager le causse. Ces paysages découlent à leurs yeux de l'action conjuguée du triptyque emblématique et ancestral : le berger, les brebis et les parcours. Mais les dynamiques spatiales à l'œuvre depuis quelques décennies remettent en cause ce schéma traditionnel. Les résidents qui ne gèrent pas directement l'espace se demandent si ces évolutions sont le résultat d'un phénomène naturel ou d'une décision volontaire, ce qui renvoie implicitement au rôle des agriculteurs dans la fabrique du paysage. Quant à ces derniers, ils sont partagés sur cette question. Une partie des éleveurs enquêtés affirment que leurs activités façonnent depuis toujours les paysages de manière déterminante et qu'ils sont « à l'origine du patrimoine paysager du causse (agriculteur, 43 ans) » ; pour eux, le paysage n'est que le reflet des aménagements nécessaires à l'activité agricole et toute action en la matière dépend avant tout de celui qui détient ou gère le foncier. D'autres éleveurs s'interrogent sur leur rôle futur dans la gestion de l'espace vu l'irruption et les attentes de nouveaux acteurs en matière d'environnement et de paysage. Ils craignent une marginalisation de leur activité de production et une réorientation vers la fourniture de services environnementaux, dont l'entretien du paysage. Ils s'interrogent également sur les risques à prendre en compte des attentes qui ne sont pas nécessairement en phase avec les leurs.

Figure 2. Les différentes catégories d'espaces et leurs dynamiques de végétation selon les habitants de Laval-du-Tarn



– Le paysage, un regard esthétique et distancié sur l'espace : cette déclinaison de la notion de paysage se retrouve chez des enquêtés qui ont des pratiques essentiellement récréatives de l'espace, comme la promenade ou la cueillette, ou qui ont une activité en relation avec le tourisme. Leurs regards sont très proches de ceux des visiteurs et des touristes. Comme eux, ils mettent en avant le caractère monumental, « désertique », « inhabité » et « sauvage » du causse. Ces regards, généralement portés par des groupes extérieurs à la région, influent de plus en plus sur les représentations paysagères des causse-nards qui intègrent à leur tour les codes esthétiques développés à l'attention des touristes, qu'il s'agisse des « points sublimes », des « vues dégagées », de la richesse de la faune et de la flore ou de la qualité du bâti traditionnel.

–Le paysage vécu, une forme de relation sensible à l'espace: les enquêtés, quelque soit leur profil, associent aussi une dimension sensible au paysage, des émotions éprouvées à l'occasion d'une promenade, d'un déplacement domicile-travail, d'un simple regard jeté par la fenêtre de la maison dans des conditions particulières (les premières neiges, un moment de rêverie...). Comme pour la description des éléments physiques, ils isolent difficilement un sentiment plus qu'un autre; toujours est-il que les termes associés à cette expérience holiste du paysage sont généralement positifs («paysage apaisant», «intimiste», «silencieux»...).

–Le paysage, objet d'intervention publique: une seule personne, un agent forestier de l'Office national des forêts (ONF), voit dans la notion de paysage un objet d'intervention publique. Il s'agit de prendre en compte cet aspect lors de la révision de l'aménagement forestier et de prévoir un dispositif technique pour atténuer les impacts visuels des travaux forestiers. Selon l'agent, cette disposition est récente et significative d'un changement de politique environnementale au sein de l'ONF.

On retrouve dans cette description paysagère les éléments qui fondent l'identité territoriale des causses dans le sens où l'entend Bonniol (1995): l'importance des éléments visuels et du bâti (lavognes, toits de lauzes, voûte de pierre), la brebis comme animal caussenard par excellence, la dénudation caractéristique du paysage caussenard, mais aussi un sentiment affectif très fort et des considérations morales sous le signe de l'isolement et de la quiétude, l'importance du rapport à la nature, une beauté un peu âpre... Selon Bonniol, ces éléments sont si prégnants que l'on peut désormais considérer que «*le caussenard, terme d'utilisation récente, existe véritablement et que son identité est essentiellement paysagère*».

«La fermeture du paysage»: un terme inusité, mais une notion sous-jacente

Si la notion de paysage est comprise, mais peu mobilisée, celle de fermeture du paysage est quasiment inusitée. Seules cinq personnes, originaires du causse et agriculteurs pour la plupart, réemploient le mot «fermer». Ils désignent par là l'obstruction physique, passive ou volontaire, d'un espace autrefois accessible qu'il s'agisse de sentiers recouverts de broussailles, de parcours agricoles «qui se fourrent» ou de bois «non entretenus». Résultant souvent d'un manque d'activité humaine, ce processus procède parfois d'un acte volontaire notamment lorsque des barrières et des clôtures sont posées en travers de sentiers suite aux allotissements de sectionnaux. Outre cette dimension physique de l'inaccessibilité à l'espace, la fermeture reflète un repli sur soi, économique et social. Pour un élu local, ce mot résume et traduit la disparition des petits commerces, des activités économiques traditionnelles et de certaines formes de relations sociales entre habitants du village. Les enquêtés, qui développent une activité d'accueil, évoquent ainsi l'hostilité de certains habitants envers les touristes et déplorent ce manque d'ouverture vers autrui: «si les gens, les communes s'ouvrent pas un peu, si ça se ferme et tout... c'est la vie sauvage après» (agriculteur, 46 ans).

Quant à l'expression intégrale «fermeture des paysages», seul l'agent forestier de l'ONF a réemployé cette locution après qu'elle a été introduite par l'enquêteur.

Il l'associe à l'idée d'une progression généralisée des espaces boisés sur le causse et en particulier sur les landes. C'est un phénomène qu'il déplore à titre personnel car, à ses yeux, « *ce qui faisait la beauté du causse, c'était justement ces grandes landes dénudées* ». Il impute la progression des ligneux au changement de conduite des troupeaux qui lui paraissent essentiellement nourris en bergerie et non plus sur les parcours. Il est aussi persuadé que, du point de vue des agriculteurs, « *ce qui les gêne plus dans la fermeture des paysages par la forêt, c'est pas tellement l'impact paysager (...), c'est qu'ils ont l'impression de perdre des terres agricoles* ».

Ce qui fait changer le paysage ? l'embroussaillage... et le défrichage

Si la thématique de « la fermeture des paysages » apparaît de manière peu explicite, cela ne veut pas dire que les habitants ignorent les changements paysagers en cours. À ce titre, l'« embroussaillage » et le « défrichage » sont des objets de discours centraux chez tous les enquêtés. Ces deux dynamiques modifient durablement leurs pratiques spatiales tant sur le plan agricole que récréatif et elles ont une forte signification symbolique.

L'embroussaillage, un phénomène ancien et généralisé

Objet central du discours de tous les enquêtés, l'embroussaillage est d'autant mieux identifié que les personnes se réfèrent à une situation antérieure aux années 1960. L'espace agricole leur paraissait alors mieux maîtrisé grâce à une main-d'œuvre agricole (les bergers) et familiale (enfants et grands-parents) abondante, des brebis rustiques qui exerçaient une forte pression de pâturage et, enfin, une récolte de bois à peine suffisante pour couvrir les besoins domestiques. Aujourd'hui, l'embroussaillage leur semble un phénomène généralisé sur la commune et, à de rares exceptions près, sur le causse de Sauveterre. Chaque groupe d'enquêtés avance un type d'explication :

– Pour les agriculteurs, l'intensification de l'agriculture et les changements de production ont amené ceux qui sont passés de la production de viande ovine à la production de lait de brebis à délaisser le pâturage extensif. Ils pensent aussi que le système d'aide au maintien des systèmes d'élevages extensifs (« prime à l'herbe ») est dévoyé, car il profite indistinctement à ceux qui font pâturer réellement les animaux et ceux qui les nourrissent essentiellement en bergerie.

– Pour les résidents originaires du causse et non-agriculteurs, les éleveurs – quels que soient leurs types de production – sont les principaux responsables de l'embroussaillage car, en tant que détenteurs et gestionnaires de l'espace, eux seuls leur paraissent en mesure de décider de l'avenir des parcours. Ils ne comprennent pas non plus que les éleveurs clament leur impuissance à gérer les parcours, alors qu'ils veulent, dans le même temps, s'approprier de vastes surfaces de sectionnaires pour les défricher.

– Pour les néo-résidents, l'embroussaillage s'expliquerait surtout par la vitalité intrinsèque de la nature sur le causse de Sauveterre. La dynamique d'embrous-

saillement serait inhérente au cause et lui donnerait une image positive, celle d'une nature « difficile à dompter ». Dans le même ordre d'idée, le « sauvage » – qu'il s'agisse de la faune (sanglier, chevreuil) ou de la flore (les ronces, le buis) – leur paraît mieux adapté à ces conditions naturelles que tout ce qui relève du « cultivé » – les parcours, les prairies, les animaux d'élevage, etc. –.

Ces questions sur l'embroussaillage remettent les agriculteurs sur le devant de la scène et renvoient plus généralement ceux-ci à la définition de leur métier : quelle est leur fonction aujourd'hui, produire des denrées agricoles et/ou entretenir l'espace ? Ils pressentent que la société leur demande les deux, mais ils s'interrogent sur la priorité à donner à l'une ou à l'autre de ces actions et sur les moyens en temps et en main-d'œuvre à leur disposition. Les éleveurs, qui nourrissent les animaux essentiellement en bergerie, souhaitent limiter l'entretien des landes à un débroussaillage intégral des parcelles les plus proches de la bergerie et aménager celles-ci en enclos ; ces parcelles n'auraient pour toute fonction que de permettre « aux bêtes de se dégourdir les jambes ». D'autres éleveurs, en général des producteurs de viande ovine ou en système mixte, ont franchi le pas vers l'entretien sélectif des parcours à l'occasion de la mise en place des mesures agri-environnementales et sylvopastorales. Ils disent cependant s'être heurtés à la lourdeur des démarches administratives, à des résultats techniques pas toujours probants en terme de qualité et de quantité d'herbage et à un manque de savoir-faire en matière sylvicole. Outre le système de production (viande, lait ou mixte), d'autres critères conditionnent en tout ou partie l'entretien des landes (Lardon et Osty, 2003) : la configuration spatiale des zones de landes (taille, forme, exposition, pente, accès, éloignement des parcelles, approvisionnement en eau, proximité des semenciers...), le mode de conduite des troupeaux, l'origine des revenus (importance des primes à l'herbe, pluriactivité, revenu extérieur du conjoint...), la disponibilité en main-d'œuvre (familiale ou non) et en matériel d'entretien (grobroyeur, épierreuse...). Les fermiers estiment également que le mode de faire-valoir indirect ne permet pas d'aller au-delà de l'entretien courant des parcelles. Le défrichage représente pour eux un investissement lourd et rarement reconnu par le propriétaire. Quant aux propriétaires-exploitants, ils estiment que l'entretien des landes constitue une sur-responsabilisation en matière de gestion de l'espace et une entrave à la liberté d'entreprendre. Dans tous les cas, les éleveurs – fermiers ou propriétaires – disent ne plus être en mesure de gérer l'intégralité de l'espace, comme cela a pu être le cas avant-guerre. Ils opèrent donc une différence fondamentale entre ce qui relève de l'entretien courant des parcours encore en état de produire et ce qui procède de la reconquête d'espaces abandonnés depuis plusieurs décennies.

Le défrichage, un phénomène récent et controversé

Si les néo-résidents n'expriment pas la nécessité de lutter contre l'embroussaillage qu'ils considèrent comme un phénomène essentiellement naturel, les agriculteurs sont, au contraire, soucieux de maîtriser la végétation spontanée sur certains espaces agricoles privilégiés. Dans ce contexte, les défrichements menés depuis quelques années par les éleveurs suscitent de nombreux débats. Bien que les

dynamiques d'embroussaillage et de défrichage n'aient pas la même ampleur en termes de surface, elles sont à peu près également développées en termes de discours. Le défrichage représente, en effet, bien plus qu'une simple opération de maîtrise de la végétation; il a aussi valeur de sens, de signe et de symbole.

En termes de sens, les éleveurs considèrent le défrichage comme une amélioration à tous points de vue, agronomique, pastoral, économique et même esthétique. Il s'agit de transformer des zones de « brousse, inutiles, sauvages et improductives », en zones de parcours « propres, jolis » et donnant « double revenu ». Pour eux, ces actions ne relèvent pas du défrichage forestier qui est soumis à autorisation réglementaire. Elles ne relèvent pas non plus des opérations de débroussaillage de type agri-environnemental qu'ils assimilent à un entretien annuel relativement léger. Il s'agit d'une opération spécifique de remise en état d'une pâture abandonnée depuis plusieurs années vu les moyens mécaniques mis en œuvre, la nature de la végétation concernée, le type de travaux réalisés et le caractère exceptionnel et ponctuel dans le temps de cette action. Pour distinguer ces travaux du défrichage forestier classique et en minimiser l'impact, certains agriculteurs préfèrent parler de « nettoyage » : *« défricher, ça veut dire tout enlever tandis que nettoyer, c'est pas pareil (...). Quand on défriche (...), on peut enlever les souches mais, autrement une parcelle, il vaut mieux dire un nettoyage »* (agriculteur, 49 ans).

Le défrichage est aussi une opération dont la portée symbolique est diamétralement opposée selon le groupe d'acteurs qui la véhicule. Les éleveurs défrichent pour redonner une image de « campagne » à un espace trop longtemps assimilé à de la « brousse ». À l'inverse, les non-agriculteurs parlent de zones « défrichées », « mises à nu », « rasées », de « saccage de la nature » et assimilent cette action à un défrichage de parcelles forestières et non à une simple remise en état des landes. Il leur semble aussi que des techniques de défrichage plus sélectives et respectueuses de certaines zones arborées permettraient d'en atténuer les effets visuels et paysagers. Cette sensibilité particulière aux défrichements procède pour partie d'un amalgame entre des faits qui se déroulent dans leur environnement immédiat et des clichés très généraux sur la forêt menacée à l'échelle nationale, voire mondiale. Pour cette catégorie d'habitants, le défrichage est considéré comme une atteinte à la nature qui ne fait rien d'autre qu'occuper des espaces vacants.

Enfin, le défrichage est un signal fort pour l'ensemble des acteurs locaux, celui d'une reprise en main de l'espace par une catégorie d'acteurs bien identifiée, les agriculteurs. Cette reconquête soulève de nombreuses questions de la part des non-agriculteurs lorsqu'elle s'effectue sur les terrains collectifs, tels les sectionnaux (Lifran *et al.*, 2003).

La fermeture du paysage ou l'expression de nouveaux enjeux

Si le défrichage permet de limiter la friche, la question sur la fermeture des paysages se pose-t-elle encore et, le cas échéant, se limite-t-elle à une controverse sémantique, embroussaillage et fermeture des paysages désignant le même phé-

nomène ? Enfin, au-delà des conséquences paysagères induites par la lutte contre la fermeture des paysages, n'y a-t-il pas d'autres effets, notamment au plan foncier, sur les terrains collectifs récemment défrichés ?

Des paysages fermés aux paysages en mosaïque ?

Si les phénomènes d'embroussaillage et de fermeture du paysage paraissent similaires, ils n'expriment pas les mêmes préoccupations. Pour la sphère institutionnelle, l'embroussaillage atteint un tel niveau qu'il remet profondément en cause ses représentations des paysages du causse de Sauveterre ; ce terme ne suffit plus à décrire la situation ; il faut un mot nouveau et la thématique de « la fermeture du paysage » rend mieux compte de l'ampleur de ces changements. Pour les habitants, l'évidence d'un changement radical des paysages du causse de Sauveterre est moins sûre et elle ne leur paraît pas si dramatique. Nous allons voir en effet que les trois postulats communément mobilisés par la littérature scientifique et technique pour définir la fermeture des paysages ne se retrouvent pas nécessairement dans les propos des enquêtés.

Concernant une éventuelle restriction du champ visuel, les habitants parlent peu ou pas de disparition des points de vue et des interactions visuelles entre hameaux. Les enquêtés, qui effectuent des promenades sur la commune, soulignent l'existence de nombreux panoramas que la présence, même proche, des bois n'a pas encore fait disparaître. Sinon, « *il suffira de monter un petit peu plus haut ou d'aller rechercher des points de vue ailleurs* » (artiste-peintre, 38 ans). Concernant la progression des ligneux, les enquêtés savent que cet état est transitoire ; il est toujours possible de défricher dans le cadre d'un projet agricole ou de valoriser les accrus dans une optique plus forestière comme le montre les opérations de sylvopastoralisme. De plus, la plupart d'entre eux admettent que des portions d'espace peuvent s'embroussailler comme les pentes, les zones caillouteuses, les petites parcelles, à condition que d'autres soient préservées comme les abords de ferme, les parcs clôturés, les bords de champs, les chemins d'exploitation. Quant aux sentiers, si certains disparaissent, les enquêtés constatent aussi que des actions d'entretien ou de réouverture des chemins sont menées à l'initiative des associations de randonnées et de chasseurs ; globalement, « *c'est pas dramatique. Dans l'ensemble, ils [les chemins] sont bien tenus... par rapport à d'autres régions* » (responsable de centre équestre, 48 ans). L'extension des zones forestières est aussi dénoncée, dans la littérature, comme ce qui trahit le mieux la fermeture programmée des paysages. Mais, selon les enquêtés, la présence d'arbres, notamment de pins sylvestres, est au contraire un atout paysager sur le secteur. Le problème, ce n'est pas tant l'arbre que la broussaille en sous-étage qui rend les espaces boisés impénétrables et sensibles au feu. L'impression de chape forestière, souvent dénoncée comme l'une des conséquences majeures associée à la fermeture des paysages dans d'autres régions françaises, n'a jamais été mentionnée par les enquêtés de Laval-du-Tarn. Enfin, l'isolement et l'enfermement sur soi est un autre attribut de la notion de fermeture des paysages. Ce sentiment d'isolement existe chez les plus âgés et se traduit par des propos sur l'exode des jeunes et le nombre de feux qui se sont éteints dans les hameaux en l'espace d'une vie, mais pas sur le fait que les espaces forestiers entraveraient les relations sociales entre hameaux. Ces personnes se sentent isolées parce qu'elles n'ont plus la même mobilité qu'autrefois, et surtout « parce qu'il n'y a

plus personne », et non parce que les bois sont là. Chez les enquêtés les plus jeunes, ce sentiment d'isolement est d'ailleurs très atténué ; leur mobilité spatiale est plus importante et ils entrevoient la possibilité d'accéder à de nouveaux territoires grâce au récent désenclavement autoroutier qui met Laval-du-Tarn à une heure trente de Clermont-Ferrand et de Montpellier.

Dès lors, il est difficile de dire que les enquêtés ressentent une fermeture des paysages au sens fort du terme. La plupart du temps, les enquêtés, en particulier les non-agriculteurs, constatent des changements et s'en accommodent. Les landes piquetées de bois font même office pour certains « d'écrin de verdure ». Leur représentation collective des paysages de cette partie du causse s'apparente à une mosaïque paysagère où alternent des « champs », « des landes », « des bois ». Les enquêtés se soucient en fin de compte peu de savoir si l'un ou l'autre de ces éléments prédomine au point de « fermer les paysages ». En revanche, ils sont sensibles à l'embroussaillage lorsque cela touche des endroits stratégiques comme les abords des maisons, des hameaux, des sentiers, certaines parcelles agricoles et pour lesquels ils conçoivent que des actions ponctuelles soient menées. Cela ne veut pas dire qu'ils ne souhaiteraient pas des actions à plus grande échelle, mieux coordonnées et sous-tendues par un véritable projet paysager à l'échelle du causse ; mais un tel projet ne fait pas partie de leurs objets de pensée courants et pertinents mobilisés pour saisir la réalité de leur espace quotidien.

Un nouvel enjeu : l'appropriation des sectionnaux

Alors que la plupart des enquêtés n'interprètent pas les dynamiques de végétation comme une fermeture des paysages, pourquoi quelques-uns mobilisent-ils cette notion ? La lutte contre la fermeture des paysages apparaît en fait comme un argument repris par certains groupes constitués (d'agriculteurs ou de chasseurs) pour légitimer les défrichements, mais aussi l'allotissement de terrains collectifs au nom de la remise en état du paysage.

Pour les agriculteurs, le défrichement des sectionnaux¹ présente plusieurs intérêts : il permet de satisfaire leur besoin en pacage, de bénéficier de parcelles souvent vastes et d'un seul tenant, voire de s'afficher comme des gestionnaires d'espaces en déprise et des acteurs de la lutte contre la fermeture des paysages. Mais la remise en pâture de ces sections engendre des investissements (épierrage, enherbement, installation de points d'eau, pose de clôture) en contrepartie desquels les éleveurs obtiennent un bail à long terme (25 ans) qui leur assure un droit d'usage quasi exclusif de la section concernée.

Pour les enquêtés, non-gestionnaires mais usagers des sections à titre d'ayants droit, ces espaces ont pour vocation de permettre une multiplicité d'usage (cueillette de champignons, collecte de buis, promenades...). Or, les défrichements constituent, à leurs yeux, un moyen pour les agriculteurs de s'approprier les sections de manière

¹ Les sections sont des propriétés foncières indivises, appartenant aux habitants d'un hameau. Agricoles ou forestières, elles sont gérées soit par un conseil de section composé des résidents du hameau (appelés ayants-droit), soit par le conseil municipal. Elles peuvent aussi être soumises à l'ONF ou alloties par des particuliers.

exclusive *via* les procédures d'allotissement et de les réserver à des usages uniquement pastoraux. Or, ces ayants droit aiment à rappeler que les droits acquis sur ces espaces à la Révolution étaient destinés à soutenir les « pauvres gens », les « allants et venants » et que les sections ont toujours fourni des biens et des services non exclusivement agricoles. En effet, alors que l'intérêt pastoral des sections faiblissait avec la modernisation agricole, d'autres usages persistaient avec plus ou moins de force. Aujourd'hui, avec le regain d'intérêt pour l'usage pastoral de ces espaces, ils constatent que la gestion des sections leur échappe et que celles-ci sont accaparées par un nombre restreint de gestionnaires (éleveurs, SAFER, ONF) malgré les concertations mises en place dans le cadre des conseils de section ou de commune. Cette marginalisation peut s'expliquer par l'absence de projet collectif bien identifié de leur part, par le jeu des alliances entre groupes d'intérêts (agriculteurs, chasseurs, acteurs institutionnels) et par le fait qu'ils ne sont pas organisés de manière structurée comme un groupe professionnel ou une association. Or, dans ces négociations sur l'avenir des sections, l'intervention des institutions agricoles contribue à renforcer le groupe professionnel local des éleveurs dans leur demande d'allotissement des sectionnaires et, par défaut, à affaiblir celui des autres ayants droit.

Si la nature des biens sur les sectionnaires est diversifiée (herbe, champignons, bois, gibier, zone de pâture et de loisir), leur mise en valeur conjointe reste difficile à réaliser. Les uns militent pour une spécialisation essentiellement agricole des sections, alors que d'autres voudraient conserver une pluralité d'usage. Selon Lifran (2003), les sections constituent une réserve foncière qui peut fournir aux habitants et aux élus locaux une marge d'adaptation face à des événements imprévus d'ordre démographique, financier ou social. Il est donc important de ne pas les aliéner sous une forme ou sous une autre. Ces enjeux autour de l'appropriation légitimée des sections, entre autres par la lutte contre la fermeture du paysage, montrent aussi que le paysage n'est pas qu'un regard distancié sur l'espace ; pour les résidents, c'est aussi une histoire, une relation avec un territoire, des pratiques quotidiennes, situées dans l'espace. En restreindre l'accès, c'est réduire le paysage à l'état de décor et le résident à l'état de spectateur.

Notre étude montre que le sentiment d'une fermeture des paysages n'est pas partagé par tous, que les avis sur la question sont relativement diversifiés et que les termes du débat révèlent des enjeux plus classiques autour de la maîtrise foncière des territoires. Mais elle a aussi ses limites : outre la méconnaissance de la représentativité des avis exprimés liée à la méthode retenue, les personnes ne se sont pas exprimées dans une arène publique. On ne sait donc pas comment leurs avis peuvent évoluer lors d'une confrontation avec d'autres groupes d'acteurs. Cela signifie aussi que les décideurs locaux ne pourront probablement pas faire l'économie d'un débat sur la question des sections, de leurs vocations, de leurs usages, des modes de délibération...

Conclusion

La question de la fermeture des paysages traduit l'inquiétude des acteurs institutionnels face à la transformation des paysages du causse de Sauveterre et aux risques que la progression des boisements fait courir en matière de biodiversité, notamment au niveau du causse nu.

Tableau 1. Perceptions des catégories et des dynamiques de végétation selon les agriculteurs et les autres usagers de l'espace

Catégories de végétation	Agriculteurs	Non-agriculteurs
Champs	Espace de production par excellence et du « <i>travail bien fait</i> », vital sur un plan agronomique. Ce type de terres manque.	Espace témoin de l'activité agricole Complémentarité esthétique des champs et des landes
Parcours	Pas un espace de production idéal Requiert beaucoup d'entretien. Intérêt en termes de complément fourrager Nécessite d'être proche de la bergerie, clôturé, aménagé, équipé.	Espace des éleveurs et espace de promenade, mais l'accès n'est pas toujours évident. Espace emblématique du causse; il incarne « <i>une nature maîtrisée</i> ».
Brousse/ broussaille	Espace « <i>improductif, inutile, sauvage</i> », bon pour la chasse Espace à défricher et à semer	Espace de liberté, symbolique d'une « <i>nature sauvage et mystérieuse</i> »
Landes boisées	« <i>Bois trop serrés, bois de chauffage</i> » ; utilisable dans le cas d'actions agro-sylvo pastorales	Pins sylvestres sont « <i>superbes et typiques</i> ». Espace de cueillette et de promenade
Bois et plantations	Plantations artificielles, symboles de la dévalorisation et de la perte définitive de terres agricoles	Artificialité des boisements de pins noirs; faible intérêt esthétique, pas agréable à fréquenter Ou, au contraire, espace de production et du travail « <i>bien fait</i> » ; forêt « <i>domestiquée et rentable</i> », espace pour le patrimoine, l'épargne, le plaisir de la sylviculture
Dynamique de végétation		
Enfrichement	Retour en force de la « <i>brousse et de la sauvagine</i> » Phénomène ancien, progressif Pas une priorité de gérer l'espace des espaces embroussaillés	Retour en force de la nature sur espace « <i>vacant</i> » ; La « <i>brousse</i> » n'est pas à la porte des maisons. Pas encore une gêne majeure en matière d'accès (physique ou visuel)
Défrichement	Phénomène récent, rapide; Action assimilée à une reconquête d'espaces abandonnés depuis trop longtemps et dont ils ont besoin; idée de « <i>nettoyage</i> » et envie de « <i>redonner une image de campagne</i> »	Phénomène controversé; assimilé à un « <i>saccage</i> », « <i>nu, laid, ridicule, pas naturel</i> » Vécu comme une appropriation exclusive par un seul groupe d'acteurs

Mais, pour une part importante des enquêtés, les paysages de Laval-du-Tarn ne sont pas assimilables aux grandes étendues sans arbre de la partie est du causse de Sauveterre. Si le causse nu présente un intérêt paysager et touristique indéniable, il incarne aussi l'image du « désert » et son austérité les rebute au quotidien. À l'inverse, ils considèrent que l'arbre et les espaces boisés font partie intégrante des paysages de Laval-du-Tarn. Ceux-ci sont caractérisés par l'alternance de champs, de landes et de bois, notamment de pins sylvestres. La spécificité paysagère de cette partie centrale du causse leur paraît être celle un espace semi-ouvert ou semi-

fermé, mais pas totalement l'un ou l'autre (tableau 1). Cette vision rejoint le constat établi par Lardon et Osty (2003) pour qui la variété des pratiques d'utilisation de l'espace par les éleveurs a conduit à une mosaïque paysagère.

La dynamique d'embroussaillage, bien qu'abondamment commentée, n'est pas non plus vécue comme un phénomène dramatique, car celle-ci leur paraît réversible et acceptable dans certaines limites. Quant au souci exprimé par les acteurs institutionnels de maintenir des paysages ouverts, les enquêtés le conçoivent pour la partie est du causse de Sauveterre et pour les parcours faciles à nettoyer et utiles sur un plan agricole. Comme cela a aussi été constaté sur la partie boisée du causse Méjan, une forme d'appropriation de ces espaces boisés passe par des pratiques spatiales autres qu'agricoles comme la chasse, la cueillette, le sylvo-pastoralisme, les coupes de bois de chauffage, etc. (Cohen *et al.*, 1997).

Or, la thématique de la fermeture des paysages appliquée aux landes tendrait à vouloir transformer ces espaces en un causse nu ou en pelouses sèches, selon la rhétorique environnementaliste. Mais ce modèle paysager n'est pas le seul reconnu et intégré par les habitants. Il s'avère ni forcément le plus adapté ni le mieux accepté par ceux qui seront chargés de le mettre en place, c'est-à-dire les éleveurs. En revanche, un modèle paysager mixte où des « parcours bien tenus » coexisteraient à côté de « landes boisées » semble trouver bien plus de résonance chez les enquêtés. On aborde alors deux autres questions qui sont celles de la coordination des politiques publiques dont certaines favorisent la restauration des landes et d'autres leur abandon ou leur boisement et celle du choix des zones à entretenir ou à délaisser en fonction des attentes et des usages des différents acteurs de l'espace concerné. Or, actuellement les transformations du paysage émanent beaucoup plus du jeu des intérêts des différents acteurs locaux que d'une réflexion et d'une action collective sur le paysage (Lifran, 2003).

Enfin, la lutte contre la fermeture des paysages ne signifie pas forcément une ouverture et un meilleur accès à l'espace pour l'ensemble des usagers. Avec le défrichement des sectionnaux, on assiste aussi à une redéfinition des droits des différents usagers. En clôturant les parcelles « reconquises », celles-ci passent d'un usage collectif et multifonctionnel à un usage strictement pastoral ou forestier. En leur donnant une vocation spécifique (pastorale ou écologique), on sous-estime les autres fonctions de ces espaces, y compris paysagères, et en voulant remédier à la fermeture physique de l'espace par la végétation, on aboutit à une restriction d'accès sur des bases réglementaires. Il s'agit donc de s'interroger à terme sur la façon de préserver l'accès du public aux espaces ruraux, tout en luttant contre la fermeture du paysage et en permettant l'expression des usages multiples.

Bibliographie

- Agreste (2001). La répartition du territoire, Paris, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, consultation 07.12.2001, <http://www.agriculture.gouv.fr/medi/kios/bima/chi-agri2001/rep-terri.htm>
- Berger P., Luckmann T. (1986). *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksiek, 288 p.
- Berque A. (1995). *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Éditions Hazan, 190 p.
- Bonniol J.-L. (1995). Les Grands Causses en mal d'identité, in: *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards*, Bonniol J.-L., Saussol A. (eds), Millau, Imprimerie Causses-Cévennes, pp. 191-203.
- CERAMAC (2000). *Les friches dans le Massif central: mythes et réalités*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 276 p.
- Chassagny J.-P., Miclet G. et Champon C. (2003). Politiques publiques et paysages en Lozère et sur le Sauveterre: quelles coordinations, quels effets sur l'espace rural? Une rétrospective sur la période 1960-2000, in: *Politiques publiques et dynamiques des paysages au sud du Massif central*, Lifran R. (dir.), Rapport final de l'équipe INRA-CEMAGREF-CIRAD à l'appel d'offre « Politiques publiques et paysages » du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pp. 70-99.
- Cohen M., Friedberg C. et Mathieu N. (1997). Pratiques et représentations de la forêt chez les éleveurs du causse Méjan (Lozère), in: *La forêt, perceptions et représentations*, Corvol A., Arnould P. et Hotyat M. (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 289-302.
- Dériois P. (1994). Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne – Revers sud-oriental du Massif central, Thèse de doctorat de géographie, Université d'Avignon, Laboratoire Structures et dynamique spatiales, 330 p.
- Fischesser B., Lambert H., Monnier J., Cazalis A., Moyne M.-L. et Thery M. (1977). *Le paysage de montagne*, Cemagref Grenoble, 378 p.
- Fottorino E. (1989). *La France en friche*. Paris, Éditions Lieu Commun, 209 p.
- Friedberg C., Cohen M. et Mathieu N. (2000). Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan, *Natures, Sciences et Sociétés*, vol. 8, n° 4, pp. 26-42.
- Giddens A. (1987). *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Presse universitaire de France, 474 p.
- INRA, ENSSAA (1977). *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, Paris, INRA Éditions, 192 p.

- Lardon S., Osty P.-L. (2003). Les éleveurs et leurs impacts sur le paysage, *in*: Politiques publiques et dynamiques des paysages au sud du Massif central, Lifran R. (dir.), Rapport final de l'équipe INRA-CEMAGREF-CIRAD à l'appel d'offre « Politiques publiques et paysages » du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pp. 46-54.
- Larrère R. (1996). Paysages en friches, *Paysage et aménagement*, n° 34, pp. 4-12.
- Le Floch S., Devanne A.-S. (2003). Qu'entend-on par « fermeture du paysage » ?, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 22 p.
- Lenclud G. (1995). L'ethnologie et le paysage: questions sans réponse, *in*: Paysage au pluriel: pour une approche ethnologique des paysages, Lenclud G., Voisenat C. (dir.), *Ethnologie de la France*, Cahiers n° 9, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 3-17.
- Lepart J., Marty P. et Rousset O. (2000). Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands Causses, *Natures, Sciences et Sociétés*, vol. 8, n° 4, pp. 16-25.
- Lifran R. (2003). Politiques publiques et dynamiques des paysages au sud du Massif central, Rapport final de l'équipe INRA-CEMAGREF-CIRAD à l'appel d'offre « Politiques publiques et paysages » du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 168 p.
- Luginbühl Y. (2001). La demande sociale de paysage, Rapport devant le Conseil national du paysage du 28 mai 2001, Paris, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pp. 11-30.
- Luginbühl Y. (1999). Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles, *Ingénieries EAT*, numéro spécial, pp. 25-29.
- Schutz A. (1987). *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksiek, 286 p. (1^{re} édition, 1966).